

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.
3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.
3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'Italie prouve par un fait qu'elle prend, cette fois, la paix au sérieux. Les soldats de la deuxième catégorie de la classe de 1845 viennent d'être congédiés. Puisque la question de Venise est désormais réglée, et que la force ne pourrait intervenir dans la solution de la question romaine, d'ici à longtemps du moins, sans un danger capital pour la cause italienne, nous devons espérer que le cabinet de Florence va maintenant procéder à un désarmement efficace, qui lui permette de ramener à la santé le crédit du pays. Aucune nation en Europe n'a un besoin plus pressant que l'Italie de réduire les dépenses militaires, et aucune n'est mieux en position de le faire sans courir aucun risque. La France s'est mise pour longtemps dans l'heureuse impossibilité de rien entreprendre contre le repos et l'indépendance de la Péninsule. L'Autriche est irrémédiablement affaiblie. Quant au gouvernement prussien, outre qu'il est pour le moment l'allié de l'Italie, il possède à l'intérieur de l'Allemagne, et sur ses propres frontières, les éléments de toutes les diversions dont il pourrait avoir la fantaisie; le plus éloigné et le plus invraisemblable des futurs contingents est assurément l'éventualité d'une lutte entre l'Allemagne et l'Italie. Le gouvernement de Victor-Emmanuel a donc une sécurité privilégiée, et, si pénible que soit sa situation économique à laquelle il lui faut faire face, il peut tout espérer s'il sait résolument rendre à la production les bras et les capitaux stérilisés par une armée désormais inutile.

Une dépêche nous apprend que Mazzini refuse de profiter de l'amnistie. Nous attendrons d'avoir sa lettre sous les yeux, si toutefois elle nous parvient, pour commenter sa décision. Il y a des situations personnelles qui interdisent tout jugement *a priori*. Nous n'en persistons pas moins à trouver que le décret d'amnistie est un acte opportun et réparateur, dont nous ne pouvons que féliciter le cabinet.

On écrit de Vienne, 27 août :

Les journaux du soir annoncent que la ratification du traité de paix austro-prussien a déjà eu lieu, et que ce traité ratifié partira aujourd'hui même pour Prague, où l'échange des ratifications doit avoir lieu.

La Presse de ce soir dit que deux actes additionnels sont joints au traité, savoir un protocole relatif à l'évacuation du territoire occupé par les Prussiens, et un autre protocole pour l'échange des prisonniers.

D'autres actes séparés ont pour objet les fonctionnaires du Schleswig-Holstein, la désignation des espèces qui doivent servir au paiement de l'indemnité, et enfin la ligne du chemin de fer de Schwaradowitz-Wildenschwert.

On parle de la nomination imminente du baron de Hubner au poste de ministre des affaires étrangères et de l'installation d'un ministre hongrois dans lequel figurerait le vice-président de la deuxième Chambre de Pesth, M. le comte d'Andrassy.

La Chambre des députés de Munich, a été

saisie le 27 août : 1° du traité de paix conclu avec la Prusse; 2° d'un projet d'emprunt de 30 millions de florins à réaliser par la voie ordinaire et, au besoin, par un emprunt aux contribuables portant 5 0/0 d'intérêt; 3° d'un projet pour l'émission de 15 millions de florins de papier-monnaie ne portant pas intérêt.

On lit dans la Patrie :

Nous apprenons qu'il vient d'être décidé que le commandement en chef de l'armée impériale mexicaine, en ce moment en formation, serait donné à un général français. Plusieurs officiers généraux connaissant parfaitement le pays, ont offert leurs services à l'empereur Maximilien, avec l'autorisation de leur gouvernement; mais le nom du titulaire n'est pas encore définitivement arrêté.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les journaux agricoles publient une lettre de M. Béhic, d'où il résulte qu'une question des plus importantes pour l'industrie viticole va être, de la part du gouvernement, l'objet d'une étude spéciale. Il s'agit de la question du vinage. La lettre du ministre est une réponse au baron Renault, sénateur, qui, en sa qualité de président du conseil général des Pyrénées-Orientales, avait vivement appuyé auprès du conseil général, dans le but d'obtenir que les droits sur les alcools destinés au vinage des vins fussent réduits à 15 ou 20 francs par hectolitre. Je n'ai pas besoin de

rappeler ici que le vinage est pour ainsi dire l'âme du commerce du vin; il prévient les maladies de ce liquide, le rend plus transportable et augmente ainsi ses débouchés.

— A propos de courses, une baigneuse a raconté ce qui s'était passé à Dieppe, et nommé les vainqueurs d'une façon sommaire. Mais elle a oublié l'épisode le plus intéressant de la journée, le plus remarqué, celui d'un cheval débridé ballant jusqu'au dernier obstacle ses rivaux illustres, grâce à son grand cœur et au courage de son jockey.

Je veux parler du vieux cheval Biribi.

L'histoire de ce cheval est curieuse, allez! et le pendant de celle d'Arabian Godolphin, célébré par Eugène Sue.

Biribi est d'illustre naissance. Il est fils d'Ion et de Rosabelle.

Il fut élevé par M. le comte des Cars, et gagna dans l'Ouest de nombreuses courses plates.

Mais Biribi avait mauvais caractère, et la dent.... facilement dure pour ses voisins d'écurie.

Lors de la vente de l'écurie de M. des Cars, au Mans, Biribi fut vendu deux cents francs! à un loueur de voitures, et partit pour Paris.

Jusqu'à-là, rien de plus ordinaire: un cheval de course devenant cheval de fiacre, cela se voit tous les jours.

En arrivant à Paris, Biribi, de noble étalon qu'il était, devint cheval hongre de par le couteau d'un vétérinaire de la banlieue, et fut attelé à un fiacre...

... Deux ans se sont écoulés, et, un jour de juillet 1863, M. Paul Cailiard, venant de

FEUILLETON.

27

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

De nouveau ils s'engagèrent dans le ténébreux rétroit. Cette fois, Michel armait son fusil de la main gauche et de l'autre main frôlait la muraille afin qu'aucune ouverture ne pût lui échapper.

A peu près à la moitié du corridor, il s'arrêta; sa main avait glissé dans le vide... il tâta du pied le sol, et, s'étant concerté à voix basse avec la jeune fille, descendit avec elle une marche, puis deux, puis trois.....

... Le vieillard compta jusqu'à neuf, ayant mis un temps d'arrêt à chaque marche qu'il avait descendu. Jeanne et lui, se tenant par la main, s'avançaient avec précaution vers une faible lueur qui les guidait... Une odeur de résine arriva jusqu'à eux; la lueur prit plus d'éclat, devint rougeâtre, puis, se

faisant lumière, à mesure qu'ils en approchaient, laissa voir dans ces souterrains un léger nuage de fumée: ce nuage se dégageait du rayon de lumière, et s'amoncelait sur leurs têtes en colonne blanchâtre.

Porte basse ou fenêtre, à quelques pas du régisseur était une ouverture qui devait révéler quelque mystère effrayant... Il était incontestable, pour les visiteurs, qu'ils avaient une pièce éclairée devant eux, et que, dans cette pièce, ils trouveraient, mort ou vif le maître de Treffieux.

Après un court moment d'hésitation, Michel continua d'avancer vers cette ouverture, et, se dégageant tout-à-coup de la jeune fille, épaula son fusil et fit feu...

Une détonation formidable ébranla tout le couvent. Un corps lourd se débattait, sans un gémissement, sans une plainte, entre la porte et le vieillard. Un coup de sifflet aigu retentit et un cri déchirant terrifia la jeune fille.

V. — LA SECONDE PARTIE DU SONGE DE PHARAON.

Déséchaud, en arrivant aux Gouttes, avait laissé son sac et son panier à l'entrée de la cour. Ouvrant, sans bruit, la porte vermoulue, il alla droit à la maison, et frappa à petits coups aux volets du salon.

La fenêtre s'ouvrit.

— Qui est là? demanda le gentilhomme.

— Bartamier est-il couché? répartit le meunier.

— Ah! c'est toi, mon garçon, dit Du Taillis; as-tu besoin de mon domestique? je vais aller l'éveiller.

— Laissez-le dormir, répondit Pierre; nous ferons mieux sans lui. C'est pour ne pas le rencontrer que je suis venu si tard, et, de peur qu'il ne veillât, j'avais laissé, par précaution, ma charge à votre porte... Sans vous commander, venez me donner un coup de main, je suis fourbu.

Un certain mouvement se fit dans le salon après que la fenêtre eût été refermée, et Du Taillis parut à l'entrée du perron.

Le meunier et le gentilhomme traversèrent la cour pour revenir bientôt vers le logis, où Déséchaud arriva le premier. Le meunier posa son sac dans le corridor et attendit Du Taillis pour entrer au salon.

— Bonsoir, madame Du Taillis, dit le meunier; bonsoir aussi à vous, demoiselle. Nom d'un chien! par ce froid vous n'avez pas de feu!

— Le temps nous a manqué pour acheter du bois... balbutia la baronne, pour ce soir nous n'en mourrons pas.

L'artisan examina le gentilhomme, sa femme, sa fille, et prenant une chaise, qu'on ne lui avait pas offerte, et s'asseyant :

— Je suis comme saint Jean bouche d'or, madame Du Taillis, reprit-il: je ne sais pas cacher ce que je pense, et je me gratte où je sens de la démangeaison. Vous n'aurez pas plus de bois demain que vous n'en avez aujourd'hui, à moins que le meunier du Moulin-Pierre ne vous en amène, ce qui pourra bien arriver. En attendant, comme j'ai froid, ce soir, je vais chercher un fagot dans la coupe du maître de Treffieux.

— Si les Gouttes étaient encore à nous, demanda Louise avec quelque hauteur, auriez-vous ici autant d'assurance?

— Non, demoiselle, répondit le meunier.

— Tenez-vous donc ici comme si nous avions les Gouttes.

— Nom d'un chien! répartit Déséchaud, faut-il porter si lourd, pour trouver, en arrivant, si dur à emporter?

— Malheureuse! interrompit le gentilhomme, Pierre nous apporte du pain.

Louise fut écrasée.

— Je n'oserais vous apporter du pain, demoiselle,

Rambouillet, monta dans le fiacre traîné par Biribi et le garda plusieurs heures.

Voici le récit textuel, tel qu'il me fut fait par ce sportman :

— Je m'étais arrêté devant une porte où j'attendais quelqu'un de ma connaissance. Remarquant l'état de conservation, les membres d'acier du cheval qui m'avait vigoureusement traîné depuis le matin, je l'examinai et je reconnus le vieux cheval de l'Ouest, Biribi.

— Combien voulez-vous le vendre? dis-je au cocher.

— Ah! dame, monsieur, c'est un rude travailleur.

— Enfin, combien?

— Pour vous, ce sera quinze cents francs!

— C'est bon, n'en parlons plus.

Mon ami était arrivé, et feuilleté cocher, Biribi nous traîna grand train à la gare Montparnasse.

Je laissai mon adresse au propriétaire de Biribi.

Trois mois après, j'entends le matin dans ma cour, à Paris, le pas traînant d'un cheval, et j'aperçus un misérable animal, maigre, se soutenant à peine. Au garot, au poitrail, sur les reins, des plaies sanglantes, vives, témoignaient de ses durs labeurs.

— Voilà Biribi, monsieur, me dit le cocher.

— Il est dans un joli état.

— Ah! la canaille! Ça va bien à la victoria, l'été; mais l'hiver, il ne veut pas absolument du coupé.

— Combien?

— Mille francs.

— Je vous donne cinq cents francs.

— Il est à vous; mais s'il ne m'avait pas promené dans l'écurie, hier en me tenant par le fond de ma culotte, vous ne l'auriez pas pour cent louis.

Biribi a été reconnaissant. Je le mis à un bon régime, je rendis à ce pauvre animal la force et la santé, et trois mois après il gagnait à la Marche son premier steeple-chase, battant les illustrations du turf.

Depuis, les cinq cents francs qu'il m'a coûtés m'ont rapporté environ trente mille francs, et je l'ai vendu, à la fin de l'année dernière, à M. le comte d'Evry.

Aujourd'hui il est à M. Roy, et est retourné dans son écurie de Rambouillet.

C'est encore un des meilleurs chevaux de France. (L'Évènement.)

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE CAISSIER LAMIRANDE.

On mande de Montréal, le 6 août, au *Courrier des Etats-Unis* :

« Lamirande, caissier fugitif de la succursale de la Banque de France de Poitiers, a été aujourd'hui appelé à répondre à l'occasion de l'instruction instituée au sujet de l'accusation dont il est l'objet. Un seul témoin, M. Melin, agent de la police secrète de Paris, a été en-

tendu. L'instruction sera continuée demain. Des débats intéressants s'élèveront probablement sur l'interprétation du traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne, attendu qu'aucun cas semblable n'a encore été porté devant les tribunaux de la province. »

— On lit dans la *Minerve*, de Montréal :

« Ernest Sureau Lamirande a comparu hier devant le magistrat de police W. H. Bréhaud. Il a encore soutenu être Félix Gastier et non Ernest Lamirande.

« Edme-Justin Melin, inspecteur principal de la police de Paris, a donné son témoignage. Il reconnaît le nommé Félix Gastier comme Ernest Sureau Lamirande, ci-devant détenu dans la prison Ludlow, de la cité de New-York. Il déclare que le prisonnier a avoué qu'il était le caissier de la succursale de la Banque de France à Poitiers et qu'il avait volé ladite succursale d'une somme considérable.

« Lamirande est accusé de détournement de fonds, de falsification d'écritures et de faux en écriture de commerce sur son bordereau de situation.

« L'interrogatoire de M. Melin a duré près de quatre heures.

« M. Gautier, consul général de France, représentait la Banque de France, dont les avocats à Montréal sont MM. Pominville et Bétournay. M. T. K. Ramsay surveillait la procédure au nom de la couronne. M. Joseph Doutré C. R. agissait comme avocat de Lamirande.

« L'affaire a été renvoyée au 14 août. Plusieurs autres témoins seront alors entendus, et on aura aussi de nouveaux documents à produire. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le temps n'a pas favorisé la seconde journée de courses comme dimanche. Mardi matin, la pluie n'a presque pas cessé de tomber; à midi, quelques rayons de soleil sont venus donner de l'espérance, et la pluie a recommencé après la première course. L'hippodrome cependant n'a rien perdu de son éclat, les voitures étaient aussi nombreuses, les toilettes aussi brillantes et la foule la même autour de la piste que le premier jour.

Le terrain délavé par les pluies continuelles inspirait quelques craintes, mais aucun accident n'a attristé cette journée; il n'y a eu que deux chutes qui n'ont eu aucune suite fâcheuse pour les coureurs.

Voici les résultats de la seconde journée :

1^o Course au trot (gentlemen-riders). — 800 fr. donnés par la Société des Courses, savoir : Un objet d'art d'une valeur de 400 fr. et 200 fr. en argent au premier arrivant; 200 fr. au second. — Entrées : 20 fr., dont moitié au second arrivant et l'autre moitié au troisième, pour chevaux de tout âge et de toute

espèce, nés en France. — Distance : 4,000 mètres. — Poids : 75 kilog., avec modération de 4 kilog. pour les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest.

Dix-sept chevaux étaient alignés au poteau du départ; ils se sont promptement divisés et les chances ne se sont plus partagées qu'entre deux ou trois trotteurs. C'était, il est vrai, une lutte sérieuse. Les deux rivaux étaient *Zut*, à M. Baudry d'Asson, et *Protecteur*. Celui-ci avec 77 kilog. et le premier avec 75 kilog. *Zut* a parcouru les 4,000 mètres en 7 minutes 52 secondes, et *Protecteur* n'a perdu que de deux longueurs; arrivé troisième, *Sahara*, à M. Lamoureux, monté par M. Mettois.

On a beaucoup remarqué, dans cette course, *Follette*, que montait M. Dubois; elle a opposé quelques résistances au départ, s'est trouvée ainsi la dernière, et, dans le trajet, elle a dépassé douze trotteurs et est arrivée la cinquième aux tribunes. Avec un départ plus heureux, elle eût bien partagé les chances de la victoire.

2^o Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-Officiers élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

Après la course au trot, se sont succédées les deux courses militaires. Celle de MM. les Sous-Officiers élèves-instructeurs était nombreuse et avait inspiré quelques craintes, le sol de la prairie étant très-mauvais, par la pluie qui ne cessait de tomber. Mais, grâce aux dispositions équestres de ces jeunes gens et aux bons principes qu'ils reçoivent chaque jour à l'Ecole d'équitation, vingt-deux cavaliers ont parcouru la piste et franchi tous les obstacles sans aucun accident. Arrivé premier, M. de Cases, montant *Bugle*; deuxième, M. Palazot, montant *Séance*; troisième, M. Guitry, montant *Fourneau*; et quatrième, M. Kergorre, montant *Cartouche*. Après M. Kergorre, se suivaient à peu de distance les uns des autres dix-huit de ses camarades.

3^o Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

Cette seconde course militaire n'a pas présenté moins d'intérêt que la précédente. Treize engagés. Arrivé premier, M. Maron, montant *Céladon*; deuxième, M. Fabre, montant *Odalisque*; et troisième, M. Laurent, montant *Anémone*. C'est la troisième année que M. Maron est vainqueur.

4^o Steeple-chase (2^e catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des haras, et divisés en deux prix : 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second, pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Poids commun : 4 ans, 73 kilog; 5 ans

et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu du gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 kilog.; de 3,000 fr., 2 kilog.

Ce steeple a été un des plus beaux qui aient été courus sur notre hippodrome : huit chevaux étaient au poteau de départ. Les écuyers de MM. de la Monneraye, Forcinal, Artaud, Talon, Trouilh, Lavignée, etc., étaient représentés. *Bayadère*, montée par un jeune écuyer, a tenu longtemps la tête de la course, mais sans succès; on a bientôt vu les forces lui manquer, et, du premier rang, avec une avance de 50 mètres environ, tomber à la chute : à la douve naturelle avec haie, l'animal a roulé avec le jockey, qui s'est relevé sans aucun mal. *Blaison* et *Fol-Espoir*, à M. de la Monneraye, ont mené la course et sont arrivés premiers, battant *As-de-Carreau*, à M. Forcinal, de quelques longueurs. *Blaison* portait 75 kilog., *Fol-Espoir* 80, et *As-de-Carreau* 70.

5^o Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (Gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun : 67 kilog. 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir.

Deux chevaux avaient été engagés : *Miss Clara*, à M. de la Monneraye, et *Magenta*, que nous avons déjà vu dimanche. De vives discussions s'étaient élevées depuis ce jour à l'occasion de l'échec de celui-ci sur notre hippodrome, et son propriétaire voulait prendre sa revanche. *Miss Clara* a donc été remplacée par *Sorcière*, de la même écurie, pour recommencer la lutte.

Dès le départ, *Magenta*, avec sa vitesse exceptionnelle, a pris le devant, suivi à peu de distance cependant par *Sorcière*. Déjà plus de la moitié du parcours avait été faite et tous les obstacles avaient été franchis sans résistance par *Magenta*, quand, au onzième, il refusa. *Sorcière*, montée par François, dépasse son rival et gagne une avance de 100 à 150 mètres. *Magenta*, après avoir franchi la haie, fait de vaillants efforts pour regagner le temps perdu, mais il est trop tard; les espérances que quelques-uns conservaient encore sont promptement déçues; François se montre un praticien habile, il pousse *Sorcière*, qu'il avait su ménager, et arrive devant les tribunes, vivement applaudi, laissant à 50 mètres derrière lui son terrible concurrent.

6^o Prix de consolation : Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap pour tous chevaux autres que ceux de demi-sang, ayant couru aux courses de Saumur

reprit avec bonté l'artisan; je suis venu ici avec de la farine, c'est mon métier, un rude métier; je suis fourbu, et, sans vous commander, je boirais bien un coup.

Les habitants des Gouttes échangèrent entre eux un regard consterné; Pierre remarqua ce regard.

— Je ne suis pas grand'chose en comparaison de vous, poursuivit-il; vous êtes des bourgeois, je suis un artisan, mais par moment, à cause de l'amitié que j'ai pour vous, je suis presque votre égal... Ce que je dis est à coup sûr le fond de ma pensée, et je suis si à l'aise chez M. Du Taillis, que ce soir, ne me sentant pas d'appétit à mon moulin, je suis venu souper aux Gouttes.

— Et tu as apporté les provisions pour ce souper? interrompit le gentilhomme. Tu as bien fait, car ici il n'y a plus rien.

— Louise baissait la tête; Mme Du Taillis examinait le meunier.

— Serrez donc la farine avant que Bartamier ait pu la voir, dit l'artisan; tirez la pitance du panier, moi, je m'en vais chercher du bois.

— Et si tu es rencontré par quelqu'un de Trefieux? repartit avec crainte le gentilhomme.

— Personne du château n'est dehors à cette heure,

répondit Pierre; il faudra donc qu'un jour ou l'autre j'aille trouver M. le comte pour lui payer ses fagots.

Déséchaud sortit; en revenant il fit du feu, puis sortit de nouveau...

La baronne approcha du feu sa chaise longue, et tendit avec bonheur à la flamme ses mains rugueuses, ses pieds dont la chaussure lui fit honte; car elle écouta craintivement, du côté de la porte, redoutant sans doute de voir arriver l'artisan. Louise s'agenouilla devant la cheminée, et Du Taillis grogna, se plaignant, avec quelque raison, qu'on ne lui laissait pas assez de place.

Ces trois êtres avaient déjà rudement souffert. Cette flamme éclatante, en rougissant leur visage, laissait voir leurs traits amaigris.

— Brave cœur! murmura Du Taillis.

— Et qui, pour le bois qu'il va prendre, répliqua la baronne, a l'air de traiter d'égal à égal avec le maître de Trefieux.

— Il sait donner, pensa la jeune fille.

— Pour peu qu'il reste dehors, reprit le gentilhomme, nous trouverons demain une charretée de bois à notre porte. Il est fort comme un cheval.

— Endurer le froid est une triste chose! inter-

rompt Mme Du Taillis.

— Et la faim! dit le baron. Cette vente nous a tués; hier, j'étais un propriétaire endetté; aujourd'hui, je ne suis qu'un mendiant.

— Et nous avons tout l'hiver devant nous! fit avec accablement la jeune fille.

— Allons, repartit Du Taillis, cette journée finit mieux qu'elle n'avait commencé; espérons! Le panier du meunier contient des provisions pour toute une semaine; si nous le visitons?

— Attendons pour cela que Déséchaud soit revenu, répliqua Louise.

— Attendons.

Le gentilhomme attisa le feu et jeta dans la cheminée quelques-uns des brins de bois laissés par l'artisan.

— Si Déséchaud nous prêtait cent écus, reprit-il, nous nous en tirerions. Trois francs par jour nous feraient vivre; cette somme durerait tout autant que l'hiver.

— Et puis? demanda la jeune fille.

— Et puis, nous quitterions les Gouttes, comptant tous trois sur la grâce de Dieu.

— Sans rendre à Déséchaud...

— Supposant cet argent dépensé, j'oubliais les

cent écus, interrompit le gentilhomme.

La baronne écouta; s'allongeant sur la chaise longue, elle ramena ses pieds sous sa robe et regarda la porte.

— Voici le meunier, fit-elle tout bas; remettez plus tard pour parler de vos emprunts et de vos espérances.

Pierre arrivait.

— Tu prends trop de peine pour nous, mon garçon, lui dit Du Taillis.

— Ne faites pas attention à ma peine, répondit le meunier, chauffez-vous, il y a ici du bois pour deux jours; je reviendrai après-demain.... Et le souper? demanda-t-il, vous n'avez donc pas débarrassé mon panier?

— Nous vous attendions, Pierre, repartit la jeune fille.

L'artisan examina l'enfant du gentilhomme; pour la première fois il avait remarqué la douceur de sa voix. Encouragé par le regard de la jeune fille :

— Eclaircissez-moi, lui dit-il, vous et moi nous allons dresser notre repas.

Louise, sans sourciller, prit la chandelle qui brûlait sur le guéridon, et assista Déséchaud tandis qu'il plaçait sur cette table les provisions apportées

et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1866. — Distance : 2,000 mètres et 10 obstacles.

Cette course, qui a terminé la journée, a été magnifique et conduite avec habileté. Neuf chevaux étaient engagés, et des meilleurs. La lutte se trouvait égale; aussi a-t-on vu le groupe se tenir en peloton et franchir avec beaucoup d'ensemble les obstacles. De chaleureux applaudissements ont retenti dans les tribunes à l'arrivée des plus heureux, qui se sont présentés dans l'ordre suivant: M. de Bellegarde, montant *Aélius*; M. Reverony, montant *Dalila*; et troisième M. Heysch, montant *Adèle*.

La nouvelle organisation de la Société des Courses a amené une importante amélioration qui avait été réclamée depuis longtemps déjà. L'installation des tribunes est perfectionnée. Celle des souscripteurs a été placée au-dessus de la tribune des autorités et des dames. De cette magnifique plate-forme, on pouvait suivre toutes les péripéties d'une course ou d'un steeple. Cette nouvelle disposition est due à l'architecte de la Société, M. Joly-Leterme. Au-dessous de cette sorte de terrasse se trouvaient deux salons qui étaient un abri contre la pluie, ou qui préservaient les dames contre les rayons trop brûlants du soleil.

Le temps fâcheux des courses de mardi a fait songer à l'installation d'un vestiaire, et cette idée pourrait bien être une source de gain. Beaucoup de spectateurs, en effet, ne savaient que faire de leur parapluie ou de leur pardessus, après la pluie; et s'il y avait eu un dépôt, personne n'eût refusé une légère rétribution pour mettre ces objets en lieu sûr. Par un beau temps même, le vestiaire pourrait être d'une grande utilité, pour des dépôts de toutes sortes, et son installation ne serait pas très-dispendieuse.

La grille du square a été adjugée hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, à M. Berthe-Vinettié, avec un rabais de 1,077-15, sur la mise à prix de 8,600 fr.

Il s'est présenté six soumissionnaires.

L'adjudicataire de l'hôtel des postes et du télégraphe, a commencé lundi la démolition de l'ancien *Écu-de-Bretagne*.

Les halles provisoires qui avaient été construites pour le besoin du marché pendant les travaux du théâtre, sont également démolies. Il ne reste plus que les matériaux à enlever.

Mardi soir, la troupe d'opéra de M^{me} Annet-Gillon a fait la clôture des soirées qu'elle devait donner pendant nos fêtes, par une représentation du *Postillon de Lonjumeau*.

M. de Quercy, dans son rôle de Chapelou, a déployé toutes les ressources de son art. Il a

du moulin.

Helas! il faut le dire, l'artisan fut le seul qui ne fit pas honneur à ce repas.

— Je n'ai pas faim, répondit-il à Du Taillis, qui insistait pour qu'il acceptât ce qui était à lui.

— Alors, fais-nous du feu, répliqua le gentilhomme; ton vin est parfait.

— Ce compliment ne peut guère me flatter, répondit le meunier, il n'est pas de mon cru. Le vin du Ris est toujours bon.

— Il vient peut-être de quelqu'un de ma famille? répartit la baronne.

— Avez-vous des parents à Ris, madame Du Taillis?

— Une cousine, Mme François Arnould.

— Ah! répliqua Pierre, son mari est à Treffieux; ce vin ne vient pas de chez lui.

— Êtes-vous sûr que M. François Arnould soit chez M. le comte? demanda la jeune fille.

— Je l'ai vu hier, au moment qu'il revenait de la chasse.

— Les uns s'amusent tandis que les autres se désolent, dit avec amertume Mlle Du Taillis.

— N'ayez pas de jalousie contre ceux qui s'amusent, demoiselle, répartit l'artisan; le bon Dieu fait

chanté d'une façon remarquable ses principaux airs, et a été également bien secondé dans cette soirée par M^{me} Geoffroy, qui remplissait le rôle de Madeleine, la femme du postillon.

M. de Quercy, en quittant notre ville, se rend sur une scène beaucoup plus importante, où il recevra, nous n'en doutons pas, de nombreux applaudissements. M^{me} Geoffroy a pris aussi elle un engagement dans une autre troupe; elle y tiendra un rôle important, si ce n'est le premier; son talent dramatique et son talent lyrique la feront briller et toujours applaudir.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Il se présente, dans le département des Deux-Sèvres, une affaire de la plus haute gravité: il s'agit de plusieurs empoisonnements commis dans l'arrondissement de Parthenay, et dont est accusé un nommé R..., qui aurait habité, nous dit-on, pendant longtemps le canton de Mirebeau. Les victimes seraient des femmes qu'il aurait successivement épousées, et un enfant. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1866.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Lundi, à une heure, a eu lieu, dans la grande salle de la Préfecture, l'ouverture de la session du Conseil général.

M. le préfet a lu d'abord le décret impérial qui constituait le bureau. La parole a été ensuite donnée à M. Louvet, député au Corps-Législatif et président du Conseil général.

M. Louvet a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir payé un légitime tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de M. Bucher de Chauvigné, il a tracé d'une main ferme et virile les devoirs imposés aux Conseils généraux et les conditions en vertu desquelles la France pourra pratiquer toutes les libertés compatibles avec l'existence de l'ordre public.

M. Louvet a été aussi très-heureusement inspiré lorsqu'il s'est fait, auprès de M. Bourlon de Rouvre et de M. Poriquet, l'interprète des sentiments qui animent le département envers ces deux hauts fonctionnaires, dont nos contrées savent si bien apprécier l'intelligence et le dévouement.

M. Louvet s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

» Depuis notre dernière réunion, un vide douloureux s'est fait dans nos rangs. Notre honorable vice-président, M. Bucher de Chauvigné, nous a été ravi par une mort rapide et prématurée. Le Conseil perd en lui un de ses membres les plus distingués; plusieurs d'entre nous perdent un excellent ami. M. Bucher de Chauvigné siégeait en cette enceinte depuis l'année 1842. Secrétaire pendant neuf ans,

justement la part de chacun; tel rit aujourd'hui qui demain pleurera. A votre tour demain de vous amuser.

Louise fit un mouvement si désespéré que le meunier, en la considérant, laissa voir une grande compassion.

— On dirait, reprit-il, que vous n'avez plus qu'à pleurer. Après les neiges viendront les fleurs?... Le malheur est un oiseau qui ne reste pas toujours perché sur la même maison... J'ai vu, dans les étés, des laboureurs du haut du pays, rire de moi, si mon moulin était à sec, et demander d'un air sournois, en me montrant leurs récoltes, quand mon moulin pourrait tourner... Le lendemain, la grêle hachait leurs blés, et la grêle fondue faisait déborder le Sichon...

— Que le Sichon déborde ou ne déborde pas, répondit la jeune fille, je n'en serai pas moins deshéritée...

— Vous vous trompez, demoiselle, répartit sérieusement Deséchaud; si mon moulin était toujours à sec, je ne souperais pas ce soir chez M. Du Taillis...

(La suite au prochain numéro.)

puis vice-président pendant un même nombre d'années, il avait conquis au plus haut degré nos vives et profondes sympathies pour son bon sens si ferme, son esprit si modéré et si conciliant, sa parole si honnête et si persuasive: heureuses et solides qualités dont son honorable successeur trouvera la trace et la tradition sur le siège qu'il est appelé à occuper parmi nous.

» Un avancement, depuis longtemps prévu et parfaitement mérité, nous a enlevé aussi notre préfet, M. Bourlon de Rouvre. Pendant les huit années que ce magistrat a passées au milieu de nous, nous avons tous apprécié son dévouement aux intérêts de notre pays, sa vive intelligence des affaires, son activité qui ne le laissait étranger à aucune question et qui ne permettait aucun retard dans l'expédition des dossiers, la sûreté de ses relations et la loyale franchise de son caractère. Puisse cet écho fidèle des sentiments d'un pays où il était aimé et qu'il aimait beaucoup lui-même, arriver jusqu'à cet éminent administrateur au milieu de la grande tâche qui lui a été confiée!

» En souhaitant ici la bien-venue au nouveau magistrat que l'Empereur a choisi pour successeur à M. de Rouvre, et que sa bonne renommée nous avait fait depuis longtemps déjà connaître et admirer, nous aimons à lui offrir, en votre nom, un concours sincère, loyal et destiné (nous en avons la ferme espérance) à se fortifier et à grandir de plus en plus avec le temps.

» Une loi, votée cette année par le Corps-Législatif, va élargir considérablement le cercle de vos attributions. Les Conseils généraux nous paraissent destinés à occuper une place de plus en plus grande dans le gouvernement intérieur de notre pays. Ils méritent cette faveur par l'excellence de leur esprit qui sait concilier dans une parfaite mesure l'autorité avec la liberté, la tradition avec le progrès, l'ordre et l'économie dans les finances avec ces grandes dépenses productives qui décuplent la richesse. Il faut que la France s'habitue peu à peu à gérer elle-même ses affaires; pour cela, il importe qu'elle grandisse en sagesse et en expérience. Chaque jour, grâce au ciel, elle mûrit et elle avance de quelques pas dans cette voie. Aussi, messieurs, lorsqu'à la vue des transformations qui semblent ébranler jusque dans leurs fondements les sociétés modernes, nous nous surprenons parfois à douter de l'avenir, élevons nos pensées plus haut et ne perdons pas confiance dans les destinées de la nation. Dieu, qui a fait jusqu'ici la France si forte, si grande et si glorieuse, continuera de la protéger en développant chez elle de plus en plus le bon sens pratique, cette qualité, reine de toutes les autres, qui plane au-dessus de tous les raisonnements et de toutes les théories, qui démêle en toutes choses l'ivraie d'avec le bon grain, et qui est la suprême condition du succès dans la conduite des affaires privées comme dans la conduite des empires. En ce qui nous concerne, messieurs, aidons de notre mieux à cette maturité du pays, en propageant autour de nous l'instruction qui fait les esprits éclairés, et surtout la religion qui fait les âmes honnêtes et les cœurs virils. »

M. le préfet, ému par toutes les marques de sympathies qu'il avait reçues lors de sa première tournée de révision, ému aussi par celles que lui promettait le digne et éloquent interprète du conseil général, a pris la parole et prononcé un de ces discours où se révèlent toutes les loyales et généreuses intentions d'une âme ardente à faire le bien. Attaché à ce département par des liens déjà anciens, fier et heureux d'y clore une carrière administrative brillante, M. le préfet a tracé en quelque sorte le programme de son administration, et ce programme, écrit sous la dictée du cœur, est tellement paternel et tellement empreint de la vive affection que l'Empereur porte à toutes les classes de la population, qu'on ne peut que se féliciter de voir à la tête de ce beau département un fonctionnaire animé de pareils sentiments.

Nous donnerons le discours de M. le préfet dans notre prochain numéro.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 28 août. — Les journaux sont favorables au rétablissement de bonnes relations avec l'Autriche, et constatent avec satisfaction le caractère de courtoisie des rapports directs établis entre les autorités militaires, italiennes et autrichiennes, en Vénétie.

Marseille, 28 août. — Les lettres de Rome sont du 26. Le général de Montebello était prochainement attendu. Un des régiments français partira alors pour la France. Le pape a fait examiner les propositions de M. de Savigney relativement au transfert de la dette pontificale; le royaume d'Italie maintient une objection de détail relativement aux intérêts de cette dette. On assure que l'Encyclique est déjà rédigée, mais que sa publication a été ajournée. On s'attend à une prochaine allocution dans le consistoire de septembre, où trois nonces seraient promus cardinaux. Le pape a sacré, le 25, le nouvel évêque de Marseille, dans la salle du Vatican.

Mexico, 6 août. — L'empereur Maximilien a proclamé l'état de siège dans le Michoacan et dans d'autres provinces de l'empire.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 août.

Texte: Ismail-Pacha, vice-roi d'Égypte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — MM. de Beust et von der Pfordten. — Alfredo Cappellini. — Campement du 3^e régiment de volontaires, à Condino di Sopra: correspondance. — L'armée prussienne en Bavière: correspondance. — L'Arc-en-ciel, nouvelle (suite). — Le palais de l'Exposition universelle: état des travaux. — Qui trop embrasse... manque le train, proverbe. — L'incendie d'Anvers. — Les pupilles de la marine. — Le jardin du Luxembourg. — Chronique musicale. — Publications nouvelles: *Histoire des lycées et collèges de Paris*, par M. V. Chauvin. — Les stèles de Darius.

Gravures: S. A. Ismail-Pacha, vice-roi d'Égypte. — M. de Beust. — M. von der Pfordten. — Campagne du Tyrol: Campement du 3^e régiment de volontaires, à Condino di Sopra. — Alfredo Cappellini. — Episodes du séjour de l'armée prussienne en Bavière (4 gravures). — Le palais de l'Exposition universelle de 1867. — Incendie d'Anvers. — Nouveau théâtre du Prince-impérial. — Institution des pupilles de la marine (8 gravures). — Plan modificatif du jardin du Luxembourg, d'après le décret publié par le *Moniteur*. — Les stèles de Darius: fragment d'un monument perso-égyptien découvert en Égypte, aux environs de Chalouf. — Rébus.

Département de Maine-et-Loire.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Mairie de Distré.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Pour la clôture et le nivellement d'un nouveau cimetière.

Le Maire de la commune de Distré prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le jeudi 30 août 1866, à midi, à la Mairie de Distré, il sera procédé, à l'adjudication, au rabais sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la clôture et le nivellement d'un nouveau cimetière.

L'ensemble des travaux s'élève à la somme de 1,900 francs.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication est déposé à la Mairie de Distré, où il sera communiqué

aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de onze heures à trois heures.

Mairie de Distré, le 7 août 1866.

Le Maire,
PERREAU.

MODÈLE DE LA SOUMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms, profession), demeurant à _____, faisant élection de domicile à la Mairie de Distré, m'engage à exécuter les travaux pour la clôture et le nivellement du nouveau cimetière de ladite commune, suivant les conditions stipulées au

cahier des charges, auxquelles je prends l'engagement de me conformer, moyennant la somme de (indiquer la somme en toutes lettres).

Distré, le 30 août 1866.

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier de 0 fr. 50 centimes. (382)

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est presque déserte, mais les cours sont très fermes, et leur niveau même s'élève progressivement.

Ainsi, le 5 0/0 qui, la semaine dernière, était à

69 10, est monté samedi à 69-40; l'Italien de 82-65 à 84-20, et le Mobilier de 642-80 à 650.

Aujourd'hui lundi, ces trois principales valeurs de spéculation ont fait un nouveau pas en avant, et se sont élevées rapidement.

Le 5 0/0 à 69-70, l'Italien à 83-35 et le Mobilier à 665-75. Les autres valeurs ont suivi la même progression, mais dans des limites plus modestes.

Comme on le voit, la semaine commence avec une certaine animation, due évidemment à l'influence de la liquidation du mois d'août.

Les baissiers doivent se racheter.

L'Orléans est à 880 fr. le Nord à 1,145; le Lyon varie de 877-80 à 880; les Autrichiens sont demandés à 360 et les Lombards à 400 fr.

Les actions de la Banque sont établies à 3,600 fr. le Foncier continue à monter et atteint 4,530 à 1,537-50; le Comptoir est à 885, la Société générale à 537-80, et le Crédit industriel à 660, tenant la tête des Sociétés de Crédit.

Les bons lombards, dont le coupon semestriel de 13 fr. est payé à partir du 1^{er} septembre, chez M. de Rothschild, sont recherchés de 340 à 341-30 les obligations autrichiennes montent régulièrement et sont revenues à 315 fr.

En valeurs industrielles on cote le Gaz à 410 l'immobilière à 415, les Transatlantiques de 311 à 520, les voitures de 65 à 65-80. — P. Lanbert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux. A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{ères} années forme deux beaux volumes in-8^o. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Tribunal civil de 1^{re} instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant acte sous signatures privées, en date à Cleré, du trois avril mil huit cent soixante six, dûment approuvé par M. le Préfet de Maine-et-Loire et enregistré à Vihiers le dix-huit mai mil huit cent soixante-six, folio soixante-sept, verso case trois, par le receveur qui a perçu les droits.

M. Humeau, maire de la commune de Cleré, arrondissement de Saumur, agissant au nom de la dite commune.

A acquis de M. Edmond de la Selle, propriétaire, demeurant à la Chesnaie, commune de Nueil-sous-Passavant,

Une parcelle de terrain, située au lieu dit la Varenne de la Cour du Prieuré, commune de Cleré, contenant dix-huit ares quarante-huit centiares.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent cinquante-cinq francs, outre les charges.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui pourraient grever le terrain vendu, M^e Bodin, avoué, a déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, la copie collationnée de l'acte de vente sus-relaté, ainsi que cela résulte d'un acte de dépôt en date du quatre août mil huit cent soixante-six, enregistré.

Cet acte de dépôt a été notifié:

1^o A M. le Procureur impérial de Saumur;

2^o Et à M^{me} Louise-Clémence de Charnières, épouse de M. Edmond de la Selle, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Chesnaie, commune de Nueil.

Le tout, suivant exploit de Binsse, huissier à Saumur, en date du vingt-deux août mil huit cent soixante-six.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

(418) Signé: R. BODIN.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude dudit M^e MEFFRAY, Le dimanche 14 octobre 1866, à midi,

LA BELLE TERRE

DE LA

PINGAUDIÈRE

Sise commune de Gée et par extension en les communes de Beaufort, Mazé et Fontaine-Guérin,

Consistant dans:

1^o Le Château de la Pingaudière, avec vastes bâtiments de service, cours, jardins, douves, bosquets, prairies, terres, vignes et bois, formant une réserve d'environ 9 h. 85 a.

2^o Et Six Fermes, dans l'une desquelles existe un moulin à eau; le tout d'une superficie de 58 hectares 60 ares environ. 58 60

Contenance totale. 68 h. 45 a.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MEFFRAY. (419)

Etude de M^e Emile BROCHAIN, notaire à Airvault (Deux-Sèvres).

VENTE MOBILIÈRE

Le public est prévenu que le dimanche 2 septembre prochain, et jours suivants, s'il y a lieu, en la demeure, à Airvault, de M^{me} V^e GUILLON, marchande, décédée, il sera procédé, par le ministère de M^e Emile Brochain, notaire à Airvault, à la vente publique et aux enchères d'objets mobiliers et de marchandises, consistant en rouennerie, épicerie et droguerie, dépendant de la succession de ladite dame Guillon.

Cette vente se fera au comptant et cinq centimes par franc en sus du prix.

La vente commencera par les marchandises. (394)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6.

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

AVIS

La chasse est formellement interdite sur la terre du PRÉ, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. de LESPAGNEUL. (595)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

On demande un petit clerc.

UNE MAISON DE LIQUIDES demandant un représentant. S'adresser à M. Gustave PINEAU, rue St-Nicolas, n^o 83, Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien Ecu de Bretagne, M. Lefevre transfère son bureau des Omnibus du chemin de fer, au siège de son établissement de Louage de chevaux et de voitures, rue du Portail-Louis, n^o 17, où les adresses seront reçues, à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n^o 10. (274)

ON DEMANDE UN VALET de chambre. — Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 AOUT.			BOURSE DU 29 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 75	» 15	» »	69 60	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	99 25	» 50	» »	99 25	» »	» 15
Obligations du Trésor.	457 50	1 25	» »	457 50	» »	» 15
Banque de France.	3600 »	» »	» »	3605 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1360 »	» »	» »	1360 »	» »	» 5
Crédit Foncier colonial.	595 »	» »	» »	600 »	5 »	» »
Crédit Agricole.	617 50	5 »	» »	615 »	» »	2 50
Crédit Industriel.	665 »	5 »	» »	665 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	665 »	2 50	» »	665 »	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	905 »	15 »	» »	900 »	» »	5 »
Orléans (estampillé).	860 »	» »	» »	880 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1155 »	2 50	» »	1145 »	» »	10 »
Est.	540 »	» »	» »	538 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	885 »	5 »	» »	880 »	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	538 75	3 75	» »	536 25	» »	2 50
Ouest.	561 25	1 25	» »	560 »	» »	1 25
C ^o Parisienne du Gaz.	1580 »	20 »	» »	1577 »	» »	2 50
Canal de Suez.	375 »	7 50	» »	400 »	25 »	» »
Transatlantiques.	518 75	» »	1 25	518 75	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	55 80	» 60	» »	55 55	» »	» 25
Autrichiens.	363 75	5 »	» »	360 »	» »	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	407 50	2 50	» »	407 50	» »	» »
Victor-Emmanuel.	80 »	» »	2 »	81 »	1 »	» »
Romains.	64 50	1 50	» »	65 »	» 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	347 50	3 75	» »	342 50	» »	5 »
Saragosse.	121 »	» »	1 »	122 50	1 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	25 50	» »	75 »	26 »	» 50	» »
Nord-Espagne.	101 25	» »	» »	101 25	» »	» »
Compagnie immobilière.	417 50	» »	» »	417 50	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	312 50	» »	» »	312 »	» »	» »
Orléans.	305 »	» »	» »	304 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 25	» »	» »	303 50	» »	» »
Ouest.	303 »	» »	» »	302 75	» »	» »
Midi.	303 »	» »	» »	303 »	» »	» »
Est.	304 75	» »	» »	305 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le